



Comité National de mobilisation contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal

Communiqué

Le Comité National alerte les maires

Le comité national de mobilisation contre la privatisation de La Poste, qui regroupe plus de 50 organisations syndicales, politiques et associatives a organisé, ce matin, une distribution de tracts devant le congrès des maires. Les 5 000 tracts distribués ont permis d'alerter les maires sur les dangers d'une privatisation de La Poste et de démasquer la communication de La Poste et du gouvernement.

En effet, si, côté cour, ces derniers affirment que les missions de service public seront assurées en cas de changement de statut, côté jardin, les projets les plus régressifs fleurissent sur cette question.

☛ La direction générale des entreprises (service de Bercy) présente dans une étude concernant le coût du service universel un étrange schéma où la distribution du courrier n'est plus assurée que 3 jours par semaine en zone rurale et 5 jours par semaine en zone urbaine. Certes, il ne s'agit pas (encore ?) d'une décision, mais que le gouvernement évoque ces possibilités représente déjà en soi une lourde menace et démontre combien le maintien et l'amélioration du service public sont bien éloignés des préoccupations de nos gouvernants.

☛ Un projet de la direction de La Poste expose clairement la généralisation des CIDEX (distribution regroupée dans des batteries de boîtes aux lettres à l'entrée des villages ou de lotissements, par exemple). Selon ce projet, ce type de distribution qui ne représente qu'1 % du total de la distribution devrait atteindre 37 % dans 10 ans. Ce serait la fin, pour beaucoup, du contact quotidien avec le facteur, pourtant un élément essentiel du lien social.

☛ La direction de l'Enseigne (nouvelle appellation du réseau des bureaux de poste) affirme que 3000 bureaux (près de 30 % des bureaux existants), qui ont moins de 18 heures d'ouverture hebdomadaire devraient être transformés en agences postales communales ou hébergés chez un commerçant avant fin 2010.

☛ Le Livret A est l'instrument principal de lutte contre l'exclusion bancaire. Or, les dirigeants de La Poste rappellent que si La Banque Postale a l'obligation d'ouvrir un Livret A à toute personne qui en fait la demande, rien ne l'oblige à effectuer ce type d'opération dans l'ensemble des bureaux. Une réduction du nombre de bureaux permettant l'ouverture d'un Livret A représenterait un recul de l'accessibilité bancaire et des difficultés supplémentaires pour des usagers déjà en difficulté.

Ces attaques directes contre le service public ont été formulées très récemment, c'est-à-dire dans le contexte, pour la direction de La Poste et de sa tutelle (Bercy), d'une ouverture du capital. C'est la preuve formelle qu'un changement de statut ne garantit en rien le maintien de service public, au contraire.

Ces éléments encouragent les organisations regroupées au sein du comité national à se mobiliser contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal.